

Séance plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté – 27 mars 2018

Déclaration de Michel FAIVRE-PICON, au nom de la CGT

Rapport 4.4 - SDA AD AP volet routier FC

Comme le reprend l'avis, la CGT regrette le retard pris sur ces aménagements et la facilité utilisée par le législateur qui consiste devant ce retard, à reculer sans cesse les échéances.

Déterminations des chefs de file, recherche des financeurs, définition puis mise en œuvre d'un schéma, tout cela est certes très bien mais affreusement long pour au final en 2022, laisser plus de 50% des communes sans aménagement.

Il est évoqué des mesures de substitution mais seront-elles demandées par celles et ceux qui en auront besoin ? Nous en doutons.

Si ces mesures sont nécessaires pour assurer la mobilité, elles doivent, par conception, rester temporaires dans l'attente de compléments à ce schéma pour éradiquer cette inégalité territoriale.

Nous sommes intéressés par une vision de long terme et globale car si une partie de ce sujet relève de l'investissement, les substitutions relèvent elles du fonctionnement, et en cloisonnant les deux nous pourrions mal apprécier l'efficacité des décisions et des choix qui sont faits.

Sous la réserve de ces remarques nous voterons l'avis.